

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 décembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE ONZE DECEMBRE A VINGT HEURES QUARANTE-CINQ, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Liancourtois, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil, 1 rue de Nogent à Laigneville, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA, Président.

Présents : 24

Messieurs Olivier FERREIRA - Jean-François CROISILLE - Christophe DIETRICH - Gilbert DEGAUCHY - Roger MENN - Yves NEMBRINI - Sébastien RABINEAU - Michel DELAHOUCHE - Alain BOUCHER - Claude BOURGUIGNON - Dominique DELION - Patrick DAVENNE - Gérard LAFITTE - Philippe LEPORI. Mesdames Christiane SLIVINSKI - Virginie GARNIER - Marie-Noëlle GOURBESVILLE - Laetitia COQUELLE - Mirjana JAKOVLJEVIC - Dorothee PIERARD - Laetitia ROULET - Ophélie VAN ELSUWE - Martine DUBUISSON - Bernadette FROGER.

Absents : 8 (7 pouvoirs)

Messieurs Bernard GOSSET (pouvoir à Virginie GARNIER) - Didier DEBUIRE (pouvoir à Roger MENN) - Eric CARPENTIER (pouvoir à Christophe DIETRICH) - Thierry BALLINER (pouvoir à Laetitia COQUELLE) - Salim BACHIR.

Mesdames Vanessa CHAMAND (pouvoir à Gilbert DEGAUCHY) - Isabelle TOFFIN (pouvoir à Marie-Noëlle GOURBESVILLE) - Véronique MARTEL (pouvoir à Michel DELAHOUCHE)

Monsieur Philippe LEPORI est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Ordre du jour

- Points d'informations – Conseil Communautaire du 11 décembre 2023
- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023
- Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation de pouvoirs prévue par la délibération n°02-06-2020/05 en date du 2 juin 2020

FINANCES / ADMINISTRATION GENERALE

1. Décision modificative budgétaire n°1 du budget annexe assainissement pour l'exercice 2023
2. Autorisation donnée au Président d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement du budget principal pour l'exercice 2024 avant le vote du budget
3. Autorisation donnée au Président d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement du budget annexe eau potable pour l'exercice 2024 avant le vote du budget
4. Autorisation donnée au Président d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement du budget annexe assainissement pour l'exercice 2024 avant le vote du budget

RESSOURCES HUMAINES

5. Bilan des actions de formation des élus pour l'exercice 2022 et débat annuel sur le droit à la formation des élus locaux
6. Extension du dispositif de mutualisation ascendante de services communautaires au profit des Communes membres au domaine de la gestion de la santé et de la sécurité au travail
7. Modification du règlement intérieur des services de la Communauté de Communes
8. Modification du tableau des effectifs du personnel communautaire
9. Modification du dispositif des titres restaurant du personnel communautaire

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

10. Fixation de la participation financière de la Communauté de Communes pour l'aménagement d'un rond-point sur la RD605 à Monchy-Saint-Eloi et constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes et la commune de Monchy-Saint-Eloi pour la requalification de la rue de la République (RD605) et l'aménagement d'une liaison douce rue Léon Bonnat

EAU / ASSAINISSEMENT

11. Conclusion d'un avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réfection de la rue du Clos de Saveuse à Bailleval

URBANISME

12. Régularisation d'une servitude sur fonds privés pour le passage d'une canalisation d'assainissement des eaux usées lieu-dit « Bas de Frots » à Cinqueux
13. Prise d'acte du transfert du pouvoir de police administrative spéciale de l'affichage publicitaire des Maires au profit du Président de l'intercommunalité au 1er janvier 2024
14. Acquisition foncière de la parcelle A60 à Labryère

MOBILITE

15. Constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes et ses Communes membres pour la mise en place d'une signalétique « modes actifs »

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 décembre 2023

Madame GARNIER sollicite de Monsieur le Président l'autorisation d'introduire une discussion préalable au déroulement de la séance. Monsieur le Président y fait droit et cède la parole à Madame GARNIER.

Celle-ci expose que 17 Conseillers Communautaires demandent l'ajout à l'ordre du jour de la présente réunion d'une délibération relative à une nouvelle élection des délégués communautaires siégeant au Syndicat Mixte du parc d'activités multi-sites de la Vallée de la Brèche. Elle fonde cette requête sur le non-respect par les représentants de la CCLVD au sein du comité syndical du SMVB des termes de la délibération communautaire n°13-03-2023/01 en date du 13 mars 2023 ayant émis un avis défavorable au projet de ZAC du Marais porté par le Syndicat sur le territoire de la Commune de Mogneville.

Monsieur le Président constate que la demande est effectivement formulée par au moins un tiers des élus et précise, qu'en application du règlement intérieur du Conseil Communautaire, reprenant les dispositions du code général des collectivités territoriales, il convoquera l'assemblée dans le délai prévu de 30 jours. La séance aura vraisemblablement lieu le lundi 8 janvier 2024 à 20h45.


Monsieur LEPORI souhaite connaître la liste des Conseillers qui ont signé cette demande de délibération. Monsieur DIETRICH fait savoir qu'il s'agit des élus des Communes de Cauffry, Laigneville et Liancourt, hormis Madame VAN ELSUWE et Monsieur BACHIR.

Cette dernière intervient pour faire remarquer, qu'en tant que déléguée au SMVB, elle constate une faible assiduité des membres du comité syndical, notamment de la part de ceux de la Communauté de Communes. Monsieur DIETRICH lui répond que, pour nombre des délégués, les décisions du SMVB sont instruites et validées en amont par un petit groupe d'élus et que le comité syndical n'est qu'une simple chambre d'enregistrement de ces décisions prises par ailleurs. Il n'y a, donc, selon lui, aucun intérêt à siéger dans ces conditions.

Monsieur DIETRICH annonce qu'il quitte la réunion, tout en attirant l'attention du Conseil Communautaire sur le point 10 de l'ordre du jour, relatif à l'opération d'aménagement d'un giratoire sur la RD605 à Monchy-Saint-Eloi. Il estime que le projet de délibération présenté n'est pas honnête dans le sens où, d'une part, le Département de l'Oise n'a jamais demandé ou prescrit cet aménagement de voirie et, d'autre part, la motivation principale de cette opération n'est pas de sécuriser et d'améliorer l'accès au site de la société AFTRAL, mais d'accompagner l'implantation d'un magasin Grand Frais, dont l'installation se fera au détriment du petit commerce de bouche local.

Les pétitionnaires de la modification susmentionnée de l'ordre du jour de la séance n'ayant pas obtenu satisfaction, décident de quitter définitivement la réunion (Messieurs Christophe DIETRICH – Gilbert DEGAUCHY – Roger MENN – Yves NEMBRINI – Sébastien RABINEAU ; Mesdames Virginie GARNIER – Marie-Noëlle GOURBESVILLE – Laetitia COQUELLE – Mirjana JAKOVLJEVIC – Dorothee PIERARD – Laetitia ROULET).

Le quorum de présence requis n'étant définitivement plus assuré, Monsieur le Président lève la séance à 20h55.

Procès-verbal dressé à Laigneville le 12 décembre 2023	
Le Secrétaire de séance, Philippe LEPORI 	Le Président, Olivier FERREIRA 